

OFFRE DE STAGE

Audit-diagnostic d'un collectif d'irrigants

Contexte :

L'Union d'ASA du Lot est une structure qui fédère 40 ASA (Associations Syndicale Autorisées) d'irrigation dans le département du Lot (46). Depuis près de 40 ans, elle assure des missions d'appui technique, comptable et administratif auprès de ses structures adhérentes.

Les ASA rassemblent des propriétaires fonciers qui mutualisent leurs moyens afin de créer des réseaux d'irrigation. Lors du développement de l'irrigation dans les années 70 à 90, ces structures ont permis l'aménagement de surfaces irriguées en desservant des territoires éloignés de la ressource en eau et économiquement impossibles à irriguer de manière individuelle. Aujourd'hui, ces structures connaissent des difficultés liées à leur vieillissement, à la diversification de l'usage des réseaux, à la diminution du nombre d'exploitations, aux contraintes environnementales, etc...

Objectif :

Pour la cinquième année consécutive, l'UASA du Lot a mis en place des démarches d'audit-diagnostic auprès d'une de ses ASA adhérentes. Le but est de déterminer les forces et les faiblesses de ces structures pour ensuite proposer des solutions concrètes afin de les pérenniser et de mieux les intégrer au contexte actuel d'économie d'eau et d'énergie.

- ◆ Les ASA à étudier présentent des problématiques d'ordre :
 - technique :
 - ✗ fuites (gaspillage d'eau et donc d'énergie qui se répercute sur la redevance) ;
 - ✗ adaptation des réseaux à l'évolution de la demande (évolution de la nature des cultures, diversification des usages, perte d'intérêt à l'eau, ...) ;
 - ✗ pression urbaine, remise en cause du périmètre d'irrigation ;
 - ✗ multi-usage de l'eau ;
 - ✗ maintenance (créer ou améliorer les stratégies existantes) ;
 - économique (le système de tarification ne garantit pas toujours l'équité entre adhérents, les abonnements téléphonique ou énergétique peuvent être mieux adaptés, ...) ;
 - financier (problèmes de trésorerie, pas de visibilité sur les investissements à venir, mauvais payeur, ...) ;
 - associatif (évolution de l'usage de l'eau, désengagement de certains adhérents, non respect des règles de l'ASA, ...) ;
 - réglementaire (nouvelle répartition de la ressource en eau due aux Organismes Uniques, adéquation avec les nouveaux textes, mise à jour statutaire et du périmètre irrigué, ...).
- ◆ Le principe général de l'audit-diagnostic est défini par l'Agence de l'eau Adour-Garonne. Chaque audit-diagnostic doit se dérouler en 2 phases :
 - la première, l'audit, a pour but d'effectuer une « photographie » de l'ASA dans son ensemble. Elle correspond à des entretiens individuels, la collecte exhaustive de données pour comprendre son organisation associative, son fonctionnement technique et administratif, sa situation économique ainsi que les problématiques qui en découlent ;
 - la deuxième, le diagnostic, vise à étudier les dysfonctionnements relevés au cours de la phase précédente et à proposer des solutions concrètes pour y remédier ainsi qu'un

calendrier de réalisation. Ces solutions seront chiffrées et hiérarchisées afin de fournir un outil d'aide à la décision aux ASA concernées par la démarche.

**La mission du stage consiste en la réalisation d'un audit-diagnostic.
Par ailleurs, le stagiaire répondra à certaines missions quotidiennes de la structure.**

Résultats attendus :

- ◆ Collecter des informations lors de l'audit et proposer des préconisations d'amélioration aux niveaux technique, économique et associatif durant le diagnostic
- ◆ Animation des associations (contacts étroits avec les présidents d'ASA, réunions, ...)
- ◆ Contact avec les prestataires de service, les services de l'Etat
- ◆ Rapport d'étude

Profil souhaité :

- ◆ Bac+3 à Bac+5 dans les domaines de l'eau, l'agriculture et/ou l'hydraulique
- ◆ Goût pour la rédaction
- ◆ Bon niveau informatique (bureautique et SIG (QGIS))
- ◆ Autonomie, organisation, esprit d'analyse et de synthèse
- ◆ Force de proposition
- ◆ Connaissances en hydraulique agricole appréciées
- ◆ Permis B + véhicule personnel

Conditions de stage :

- ◆ Localisé à Cahors (46)
- ◆ Durée : Minimum 3 mois
- ◆ Encadrement par l'équipe de l'Union d'ASA du Lot
- ◆ Indemnité légale de stage + remboursement des frais de déplacement (kilomètres, repas, ...)

Réponses souhaitées par e-mail

Contact : Sylvain VERMANDE, Conseiller irrigation

Adresse : Union d'ASA du Lot
Maison de l'Agriculture
430, Avenue Jean Jaurès – CS 60199
46004 – CAHORS Cedex 9

Tél : 05 65 23 22 10 / 06 88 24 92 78

Mail : s.vermande@lot.chambagri.fr